



MUNICIPALITÉ DE
POINTE-LEBEL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité du village de Pointe-Lebel, tenue le 8 juin 2026, à 19 h, au 255, rue Granier, lieu ordinaire des sessions conformément au Code municipal du Québec, après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par ledit Code, en tel cas fait et pourvu à laquelle sont présents :

Les conseillers présents sont:

Mme Myriam Beaudin

Mme Cécile Roussel

Mme Marie-Josée Maltais

Mme Josée Gagnon

Mme Joanie Tremblay

ET :

Mme Lise Arsenault, mairesse

Mme Melody Savard, adjointe administrative

Le conseiller absent est:

M. Stéphane D'Amours

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Lise Arsenault et Mme Melody Savard adjointe administrative.

1.OUVERTURE DE LA SEANCE

- 1.1 Validation du quorum ;
- 1.2 Nomination de la présidence et du secrétaire de l'assemblée ;
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour et vérification de l'avis de convocation ;

2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES PRECEDENTES

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2026
- 5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 mai 2026

3.MESSAGE ET RAPPORT D'ACTIVITE DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- 3.1 Mot de la mairesse ;
- 3.2 Rapport d'activité des conseillers ;



4. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES / LÉGISLATION

- 4.1 Avis de motion – Modification au règlement code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux
- 4.2 Avis de motion - Augmentation du fonds de roulement

5. ADMINISTRATION GENERALE

- 5.1 Dépôt de correspondance
- 5.2 Dépôt de la liste des comptes à payer et des salaires
 - 1er au 31 mai 2026
- 5.3 Dépôt de la liste de la carte de crédit BNC
 - Du 16 avril au 15 mai 2026
- 5.4 Modification de la résolution 2026-05-116 concernant la vente pour non-paiement de taxes et autorisation d'enchérir
- 5.5 Adoption du règlement 539-2026 modifiant le règlement 468-2015 relatif au fonds de roulement
- 5.6 Adhésion au programme d'aide aux employée (PAE)
- 5.7 Demande de commandite – Centraide Côte-Nord Manicouagan
- 5.8 Autorisation de paiement – Formation en informatique de la mairesse
- 5.9 Adhésion à l'association forestière Côte-Nord 2026-2027
- 5.10 Adoption du règlement – Code d'éthique et de déontologies des élus(es) municipaux.
- 5.11 Formation obligatoire des élus – Harcèlement psychologique et sexuel et risques psychosociaux
- 5.12 Modification de la résolution no 2026-02-033 -Autorisation de signature de la convention collectives des employées
- 5.13 Mise en place d'un système de caméras et de microphones – Séances du conseil municipal
- 5.14 Demande de service de médiation
- 5.15 Délégation temporaire à la mairie pour l'approbation des feuilles de temps.
- 5.16 Confirmation du paiement des factures de 2025 de la ville de Baie-Comeau relativement aux services de protection incendie.
- 5.17 Résolution d'appui - Comité zip de la rive nord de l'estuaire
- 5.18 Demande de quittances et de règlement final
Dossier matricule F 4449 40 1999.00 0000
- 5.19 Refus d'inscription au camp de jour – Saison estivale 2026
Dossier matricule D 4448 92 9913.00 0000
- 5.20 Acceptation – espace de rangement au sous-sol du 830, rue Granier- Chevalier de Colomb
- 5.21 Approbation d'heures à taux majoré – adjointe administrative



6. SECURITE PUBLIQUE

- 6.1 Dépôt de correspondance ;
- 6.2 Dépôt du rapport des activités du mois d'avril 2026 ;
- 6.3 Autorisation de signature – Entente de services 9-1-1

7. HYGIENE DU MILIEU

- 7.1 Dépôt de correspondance

8. URBANISME / VOIRIE / INFRASTRUCTURES

- 8.1 Dépôt de correspondance ;
- 8.2 Adoption du projet de règlement no 535-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

9. LOISIRS, CULTURE ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- 9.1 Dépôt de correspondance ;
- 9.2 Adhésion Tourisme Côte-Nord
- 9.3 Renouvellement – Circonflexe autorisation de signature
- 9.4 Adhésion à Culture Québec

10. SANTE, BIEN-ÊTRE, SERVICES AUX CITOYENS ET SERVICES SOCIAUX

- 10.1 Dépôt de correspondance ;

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PERIODE DE QUESTIONS

13. LEVEE DE LA SÉANCE



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VALIDATION DU QUORUM

Mme Lise Arsenault, mairesse, déclare la séance ouverte à 19h12 et vérifie le quorum.

1.2 NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

RES. : 2026-06-140

Il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter Mme Melody Savard, adjointe administrative, comme secrétaire d'assemblée.

1.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

RES. : 2026-06-141

Il est proposé par la conseillère Mme Myriam Beaudin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour, tel que présenté par la mairesse Mme Lise Arsenault, soit accepté.

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2026

RES. : 2026-06-142

CONSIDÉRANT QUE

le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Lebel tenue le 11 mai 2026 a été transmis aux membres du conseil pour examen;

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil attestent avoir pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mme Myriam Beaudin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE

le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026 soit adopté tel que présenté.



2.2 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2026

RES. : 2026-06-143

CONSIDÉRANT QUE	le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Lebel tenue le 21 mai 2026 a été transmis aux membres du conseil pour examen;
CONSIDÉRANT QUE	les membres du conseil attestent avoir pris connaissance dudit procès-verbal;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Cécile Roussel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
QUE	le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mai 2026 soit adopté tel que présenté.

3. MESSAGE ET RAPPORT D'ACTIVITÉ DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

3.1 MOT DE LA MAIRESSE

Les dernières semaines ont été riches en rencontres, en échanges et en projets porteurs pour notre communauté.

Tout d'abord, dans le cadre du comité de sécurité civile, j'ai participé à une rencontre sur Teams le 13 mai dernier. À cette occasion, l'importance de bien s'informer sur les risques d'incendie de forêt a été rappelée.

Je vous invite d'ailleurs à consulter le widget de la SOPFEU, accessible en ligne, qui permet de suivre en temps réel l'indice de danger ainsi que les restrictions en vigueur. Une application mobile est également offerte pour recevoir des alertes adaptées à votre localisation.

Le 18 mai, une rencontre a eu lieu avec Mme Marilène Gill afin de discuter des possibilités de collaboration entre les paliers fédéral et provincial en vue d'obtenir des subventions dans le cadre des programmes PRACIM et PRIMEAU. Ces programmes pourraient notamment être appliqués aux projets liés à l'eau et aux égouts des parcs Murray et Langlois.

Il est également mentionné que les députés aux niveaux provincial et fédéral collaborent afin d'obtenir, dans les meilleurs délais, le financement nécessaire à la réalisation de ces projets.

Par ailleurs, des suivis se poursuivent concernant le projet de mise aux normes des infrastructures des parcs Langlois et Murray, un dossier jugé prioritaire pour le milieu.

Plusieurs activités communautaires et consultations ont également eu lieu au cours de la période, notamment l'assemblée générale annuelle de la FADOQ, la consultation MADA ainsi que le RDV Climat tenu le 31 mai. Ces démarches visent à favoriser la participation citoyenne et à soutenir une réflexion collective sur l'avenir du territoire, notamment en lien avec les enjeux climatiques.

Le développement du secteur touristique régional se poursuit également. Une rencontre de la Corporation touristique de la péninsule a eu lieu. Il a été mentionné que le Port de Baie-Comeau, en collaboration avec Croisières Baie-Comeau, organise des tournées gastronomiques destinées aux visiteurs dans la péninsule de la Manicouagan, en partenariat avec les producteurs et intervenants du secteur agricole.



Le 2 juin, une conférence du professeur Pascal Bernatchez (UQAR) portant sur l'érosion et la submersion côtière a été suivie. Ces enjeux concernent directement le territoire, et les discussions se poursuivront afin d'identifier des solutions adaptées à la réalité locale.

Il est également mentionné que M. Bernatchez s'est dit disponible pour tenir une rencontre en Teams avec le conseil municipal afin de répondre aux questions en lien avec l'érosion.

En matière de sécurité publique, une policière marraine, Mme Laura Pelletier, est désormais assignée à notre municipalité. Ce lien de proximité avec la Sûreté du Québec contribuera à mieux répondre aux besoins de notre population. Des actions sont également en cours avec les cadets afin de sensibiliser à la sécurité routière, notamment pour les piétons et les cyclistes.

Par ailleurs, je vous invite à participer à la consultation régionale du CISSS de la Côte Nord, qui se tiendra les 9 et 16 juin. Cette démarche vise à mieux comprendre vos besoins en matière de santé et de services sociaux. Votre participation est essentielle pour orienter les décisions futures.

Enfin, il me fait plaisir de vous convier à la fête de la Saint-Jean, le 23 juin au 830 Granier, organisée par le comité des loisirs de Pointe-Lebel. Ce sera un moment privilégié pour célébrer ensemble notre fierté et notre esprit communautaire.

3.2 RAPPORT D'ACTIVITÉ DES CONSEILLERS

Aucun

4. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES / LÉGISLATION

4.1 AVIS DE MOTION 2026-06-144

RÈGLEMENT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS(ES) MUNICIPAUX

Il est donné par la conseillère Mme Josée Gagnon un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, un règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet de règlement est déposé lors de la présente séance.

4.2 AVIS DE MOTION 2026-06-145

AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Il est donné par la conseillère Mme Myriam Beaudin un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement visant à augmenter le fonds de roulement de la Municipalité de Pointe-Lebel.

Ce règlement aura pour objet de bonifier la capacité financière de la municipalité afin de permettre le financement de dépenses en immobilisations et de projets municipaux, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet de règlement est déposé lors de la présente séance.



5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

2026-05-11

Ministère de la Sécurité intérieure

Préparation à la saison feux de forêt 2026 – Côte Nord

Le document informe les municipalités de la Côte-Nord sur l'importance de se préparer à la saison des feux de forêt 2026. Il rappelle que les conditions estivales augmentent les risques d'incendie et propose plusieurs mesures : mise à jour du plan de sécurité civile, ententes d'entraide intermunicipale, consultation de ressources en ligne (SOPFEU, mesures préventives, conseils aux citoyens), et utilisation d'outils comme la carte interactive IGO-MSP. Le document mentionne aussi la disponibilité d'une équipe régionale pour accompagner les municipalités, la mise en place d'une réserve d'intervention d'urgence, et les moyens de signaler un sinistre ou demander du soutien.

2026-05-12

Société du Plan Nord

Refus de subvention aux gestions des actifs du village de Pointe-Lebel

Une demande de rencontre avec Mme Peggy Bourque-Ouellet afin de mieux comprendre les motifs de ce refus et d'explorer les options qui s'offrent à la municipalité.

2026-05-12

Fonds d'assurance des municipalités du Québec

Le Fonds d'assurance des municipalités du Québec a obtenu d'excellents résultats en 2025, avec un surplus record de 19 M\$. Cela est dû à une meilleure prévention des sinistres, une gestion financière rigoureuse et une augmentation du capital.

Grâce à ces résultats, une ristourne totale de 2 M\$ sera versée aux assurés en 2026. Ton organisation recevra automatiquement un montant de 1 759 \$.

Cette ristourne reste exceptionnelle, car les risques (notamment climatiques) et les variations du marché obligent le Fonds à continuer de renforcer ses finances.



2026-05-12

ONDE09

Une aide financière de 15 000 \$ a été accordée à votre organisation pour la réalisation d'un projet de mobilité active et sécuritaire (aménagement de sentier). Le financement sera versé en deux parties : 12 000 \$ à la confirmation et 3 000 \$ après la reddition de compte. Le projet, d'un budget total de 23 000 \$, inclut aussi des contributions de partenaires (8 000 \$).

Le projet doit être réalisé d'ici le 31 décembre 2026 et la reddition de compte déposée avant le 30 janvier 2027. Toute modification doit être demandée par écrit. Une résolution du conseil municipal est requise pour recevoir les fonds.

2026-05-13

Municipalité d'Ogden

Demande d'appui

La municipalité d'Ogden dénonce les coupures prévues en 2026 au Programme Emplois d'été Canada, qui finance l'embauche de jeunes et soutient des services municipaux essentiels comme les camps de jour. Ces réductions risquent de diminuer l'offre de services aux familles et compliquent la planification des municipalités.

La résolution appuie les municipalités québécoises, demande le maintien du financement fédéral du programme et prévoit la transmission de cette demande à plusieurs instances gouvernementales et municipales.



5.2 **DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DES SALAIRE**

RES. : 2026-06-146

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a déposé la liste des comptes à payer et des salaires pour les périodes suivantes :

- **Du 1er au 31 mai 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ladite liste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l’unanimité des conseillers présents:

QUE la liste des comptes à payer et des salaires pour les périodes mentionnées soit dûment déposée et acceptée.

Tableau des comptes à payer et salaires

Période	Montants des comptes à payer	Montants des comptes payés	Montant des salaires
1er au 31 mai 2026	114 890.95 \$	56 287.64\$	48 751.05 \$

5.3 **DÉPÔT DE LA LISTE DE LA CARTE DE CRÉDIT BNC**

RES. : 2026-06-147

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a déposé la liste des comptes à payer et des salaires pour les périodes suivantes :

Période	Montant de la carte de crédit BNC
16 avril au 15 mai 2026	6 029.71\$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ladite liste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Marie-Josée Maltais et résolu à l’unanimité des conseillers présents:

QUE les listes de la carte de crédit BNC pour les périodes mentionnées soit dûment déposée et acceptée.



5.4 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2026-05-116 CONCERNANT LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES ET AUTORISATION D'ENCHÉRIR

RES. : 2026-06-148

CONSIDÉRANT QUE	la résolution 2026-05-116 autorisait la participation de la Municipalité de Pointe-Lebel à la vente pour non-paiement de taxes tenue par la MRC de Manicouagan;
CONSIDÉRANT QUE	cette vente pour non-paiement de taxes est prévue le 11 juin 2026;
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité doit néanmoins être représentée lors de cette vente afin de protéger ses intérêts, notamment en cas d'enchères sur des immeubles situés sur son territoire;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par la conseillère Mme Joanie Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents
DE MODIFIER	la résolution 2026-05-116 afin de remplacer la personne autorisée à représenter la municipalité;
D'AUTORISER	Mme Sonia Beaudin technicienne comptable ou Mme Josée Gagnon conseillère du district 4 à représenter la Municipalité de Pointe-Lebel lors de la vente pour non-paiement de taxes tenue par la MRC de Manicouagan;
D'AUTORISER	ces dernières à enchérir, au nom de la municipalité, pour l'immeuble portant la matricule F 5446 76 4104 00.000, et ce, jusqu'à un montant maximal de 12 924,92 \$, correspondant aux taxes, intérêts et frais dus;
ET QUE	ces personnes soient autorisées à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.



5.5 ADHÉSION AU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)

RES. : 2026-06-149

CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité de Pointe-Lebel souhaite promouvoir le bien-être, la santé mentale et la qualité de vie de ses employés;
CONSIDÉRANT QUE	le Programme d'aide aux employés (PAE) offre un service confidentiel de soutien professionnel permettant d'accompagner les employés dans diverses situations personnelles ou professionnelles;
CONSIDÉRANT QUE	l'adhésion à un tel programme contribue à maintenir un milieu de travail sain, à favoriser la rétention du personnel et à améliorer la productivité;
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité désire offrir cet avantage à ses employés et obtenir les meilleures conditions possibles;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Cécile Roussel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
D'AUTORISER	la direction générale à procéder à l'obtention de soumissions pour un Programme d'aide aux employés (PAE);
D'AUTORISER	la direction générale à adhérer au programme retenu, selon les conditions les plus avantageuses pour la municipalité;
D'AUTORISER	la direction générale (ou toute personne désignée pendant son absence) à signer tout document nécessaire et à effectuer les paiements requis;
ET QUE	la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

5.6 DEMANDE DE COMMANDITE – CENTRAIDE HAUTE-CÔTE-NORD MANICOUAGAN

RES. : 2026-06-150

CONSIDÉRANT QUE	Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan organise régulièrement des activités de financement afin de soutenir sa mission communautaire;
CONSIDÉRANT QU'	des rassemblements et jamborees de danse country sont organisés au profit de l'organisme, incluant des journées ou soirées de danse en ligne et en couple ainsi que des initiations pour débutants;
CONSIDÉRANT QU'	ces événements favorisent la participation citoyenne, la vie communautaire et le soutien aux personnes en situation de vulnérabilité;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité de Pointe-Lebel souhaite appuyer des initiatives locales contribuant au bien-être de la collectivité;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par la conseillère Mme Myriam Beaudin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
D'ACCORDER	une commandite de 200.00 \$ à Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan dans le cadre de ses activités de financement;
D'AUTORISER	la direction générale (ou toute personne désignée pendant son absence) à effectuer le versement de ladite contribution;
ET QUE	la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.



5.7 AUTORISATION DE PAIEMENT – FORMATION EN LITTÉRATIE NUMÉRIQUE
(CÉGEP DE BAIE-COMEAU)
RES. : 2026-06-151

CONSIDÉRANT QUE	la mairesse, Mme Lise Arsenault, a participé à une formation en littératie numérique offerte par le Cégep de Baie-Comeau en février 2026 ;
CONSIDÉRANT QUE	cette formation vise à développer les compétences numériques nécessaires à l'exercice des fonctions municipales et à l'adaptation aux nouvelles technologies ;
CONSIDÉRENT QUE	des frais sont associés à cette formation de 704.03\$ taxes incluses et qu'il y a lieu d'en autoriser le paiement;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
D'AUTORISER	le paiement de la facture relative à la formation en littératie numérique suivie par la mairesse auprès du Cégep de Baie-Comeau ;
ET QUE	la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

5.8 ADHÉSION À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE CÔTE-NORD 2026-2027
RES. : 2026-06-152

CONSIDÉRANT QUE	l'Association forestière Côte-Nord est un organisme sans but lucratif qui a pour mission d'informer et de sensibiliser la population aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques liés à la forêt ;
CONSIDÉRANT QUE	l'organisme offre des activités éducatives dans les écoles primaires et secondaires, fait connaître les métiers et carrières du secteur forestier et organise divers ateliers portant sur la forêt, les écosystèmes forestiers et les changements climatiques ;
CONSIDÉRANT QUE	l'Association forestière Côte-Nord contribue à la sensibilisation du grand public à l'importance de la forêt dans l'économie régionale et la protection de l'environnement ;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité de Pointe-Lebel souhaite appuyer les initiatives régionales favorisant l'éducation, la sensibilisation et le développement durable ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
D'AUTORISER	l'adhésion de la Municipalité de Pointe-Lebel à l'Association forestière Côte-Nord pour l'année 2026-2027 et le paiement des frais d'adhésion de 50 \$.
ET QUE	la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.



5.9 REPORT - ADOPTION DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT 474-2016 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-LEBEL

RES. : 2026-06-153

CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité de Pointe-Lebel a adopté le règlement 474-2016 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;
CONSIDÉRANT QUE	la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale prévoit que toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie révisé afin de l'actualiser et d'y inclure certaines dispositions obligatoires ;
CONSIDÉRANT QU'	un avis de motion a été dûment donné lors de la séance présente du conseil municipal et qu'un projet de règlement a été déposé ;
CONSIDÉRANT QU'	il y a lieu de reporter l'adoption dudit règlement afin de permettre une analyse plus approfondie ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
DE REPORTER	l'adoption du règlement 540-2026 modifiant le règlement 474-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Pointe-Lebel à une séance subséquente.

5.10 REPORT – FORMATION SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL ET LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

RES. : 2026-06-154

CONSIDÉRANT QUE	la formation des élus municipaux est essentielle afin d'assurer une saine gouvernance et un milieu de travail respectueux ;
CONSIDÉRANT QUE	la prévention du harcèlement psychologique et sexuel ainsi que la gestion des risques psychosociaux constituent des enjeux importants pour les organisations municipales ;
CONSIDÉRANT QUE	cette formation vise à sensibiliser les élus, à prévenir les situations problématiques et à favoriser un environnement de travail sain et sécuritaire ;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
DE REPORTER	la décision concernant la participation des membres du conseil municipal à une formation portant sur le harcèlement psychologique et sexuel ainsi que sur les risques psychosociaux à une séance subséquente.



5.11 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2026-02-033 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

RES. : 2026-06-155

CONSIDÉRANT QUE	a résolution 2026-02-033 a été adoptée afin d'autoriser la signature de la convention collective ;
CONSIDÉRANT QUE	cette convention collective fait suite à l'entente de principe acceptée en février 2026 ;
CONSIDÉRANT QU'	le directeur général est actuellement absent et qu'il y a lieu de désigner une autre personne afin de procéder à la signature de ladite convention ;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Marie-Josée Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présents:
DE MODIFIER	la résolution 2026-02-033 afin de remplacer la personne autorisée à signer la convention collective ;
D'AUTORISER	Mme Lise Arsenault, mairesse, à signer la convention collective au nom de la Municipalité de Pointe-Lebel, telle qu'acceptée dans l'entente de principe de février 2026 ;
ET QUE	cette autorisation s'applique à tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ladite convention.

5.12 MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE CAMÉRAS ET DE MICROPHONES – SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

RES. : 2026-06-156

CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité de Pointe-Lebel souhaite améliorer la transparence et l'accessibilité des séances du conseil municipal pour les citoyens ;
CONSIDÉRANT QUE	l'installation d'un système de caméras et de microphones permettrait la captation et la diffusion des séances du conseil, favorisant ainsi la participation citoyenne ;
CONSIDÉRANT QUE	ce type d'équipement contribue également à assurer une meilleure qualité des enregistrements et des archives des séances ;
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité désire se doter d'équipements adaptés à ses besoins et conformes aux normes applicables ;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Joanie Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
D'AUTORISER	les démarches pour la mise en place d'un système de caméras et de microphones pour les séances du conseil municipal ;
D'AUTORISER	la direction générale (ou toute personne désignée pendant son absence) à l'analyse des besoins, à obtenir des soumissions.



5.13 DEMANDE DE SERVICE DE MÉDIATION

RES. : 2026-06-157

CONSIDÉRANT QUE	certaines situations peuvent nécessiter l'intervention d'un tiers neutre afin de faciliter les échanges et favoriser la résolution de différends ;
CONSIDÉRANT QUE	les services de médiation permettent d'encadrer les discussions de manière constructive et confidentielle ;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité de Pointe-Lebel souhaite privilégier des moyens équitables, respectueux et efficaces pour résoudre les situations conflictuelles ;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Marie-Josée Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présents:
D'AUTORISER	les membres du conseil municipal de Pointe-Lebel à entreprendre les démarches nécessaires afin d'obtenir des soumissions pour un service de médiation;
QUE	les résultats soient présentés au conseil avant de mandater un médiateur qualifié, selon les besoins identifiés.

5.14 DÉLÉGATION TEMPORAIRE À LA MAIRIE– APPROBATION DES FEUILLES DE TEMPS

RES. : 2026-06-158

CONSIDÉRANT QUE	le bon fonctionnement des opérations municipales nécessite l'approbation régulière des feuilles de temps des employés ;
CONSIDÉRANT QUE	le directeur général est actuellement absent et qu'il y a lieu d'assurer la continuité administrative ;
CONSIDÉRANT QUE	il est opportun de déléguer temporairement ce pouvoir afin d'éviter tout retard dans la gestion des ressources humaines;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Myriam Beaudin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
DE DÉLÉGUER TEMPORAIREMENT	à la mairie, le pouvoir d'approuver les feuilles de temps des employés municipaux ;
QUE	cette délégation soit valide pour la durée de l'absence du directeur général ou jusqu'à révocation par résolution du conseil ;
ET QUE	la mairesse rende compte au conseil des approbations effectuées, au besoin.



5.15 APPROBATION DU PAIEMENT DE FACTURES – SERVICES INCENDIE VILLE DE BAIE-COMEAU (ANNÉE 2025)

RES. : 2026-06-159

CONSIDÉRANT QUE	la Ville de Baie-Comeau fournit des services de protection incendie à la Municipalité de Pointe-Lebel ;
CONSIDÉRANT QUE	des factures ont été émises pour les services rendus au cours de l'année 2025 ;
CONSIDÉRANT QUE	ces factures ont été vérifiées et jugées conformes ;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Joanie Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
D'AUTORISER	le paiement des factures émises par la Ville de Baie-Comeau relativement aux services de protection incendie pour l'année 2025;
ET QUE	la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

5.17 RESOLUTION D'APPUI - COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE

RES. : 2026-06-160

CONSIDÉRANT QUE	le Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire occupe une place importante dans la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent, de Tadoussac à Baie-Trinité ;
CONSIDÉRANT QUE	le Comité ZIP possède une expertise reconnue et cumulée depuis plus de 30 ans dans la région ;
CONSIDÉRANT QUE	le Comité ZIP collabore avec de nombreuses municipalités afin d'améliorer la qualité de l'environnement ainsi que l'accès au fleuve pour les citoyens ;
CONSIDÉRANT QUE	le Comité ZIP contribue activement à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de l'environnement ;
CONSIDÉRANT QUE	le Comité ZIP fait actuellement face à de graves difficultés financières mettant en péril sa pérennité et la poursuite de ses activités ;
CONSIDÉRANT QUE	le Comité ZIP met en œuvre des efforts soutenus afin de redresser sa situation financière tout en respectant ses engagements ;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
QUE	la Municipalité de Pointe-Lebel reconnaisse l'importance du Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire;
ET QUE	la Municipalité de Pointe-Lebel lui accorde son appui dans les démarches de redressement visant à assurer la continuité de ses activités au bénéfice de la collectivité;
ET QUE	copie de la présente résolution soit transmise aux instances concernées afin de soutenir ces démarches.



5.18 DEMANDE DE QUITTANCES ET DE RÈGLEMENT FINAL –
DOSSIER MATRICULE F 4449 40 1999 00 0000

RES. : 2026-06-161

CONSIDÉRANT QUE	le dossier portant la matricule F 4449 40 1999.00 0000 concerne une taxe de mutation applicable à la suite de l'achat d'une propriété en 2022 ;
CONSIDÉRANT QUE	des discussions ont eu lieu afin de régulariser la situation relative à cette créance ;
CONSIDÉRANT QU'	une rencontre s'est tenue le 3 juin 2026 en présence de Madame Joanie Tremblay, conseillère du district 5, Madame Sonia Beaudin, technicienne en comptabilité, ainsi que Madame Lise Arsenault, mairesse ;
CONSIDÉRANT QUE	lors de cette rencontre, une entente de règlement final a été convenue entre les parties ;
CONSIDÉRANT QUE	cette entente prévoit un crédit et un règlement final pour un montant de 850,55 \$;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Joanie Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
QUE	le conseil municipal accepte l'entente intervenue concernant le dossier matricule F 4449 40 1999.00 0000;
QUE	le conseil autorise l'octroi d'un crédit permettant d'établir un règlement final au montant de 850,55 \$;
QU'	à la suite du paiement dudit montant, une quittance complète et finale soit émise, confirmant le règlement total de la taxe de mutation liée à l'achat de la propriété en 2022;
ET QUE	la direction générale (ou toute personne désignée pendant son absence) soit autorisée à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.



5.19 REFUS D'INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR – SAISON ESTIVALE 2026

DOSSIER MATRICULE D 4448 92 9913.00 0000

RES. : 2026-06-162

CONSIDÉRANT QUE	des événements survenus antérieurement ont été portés à l'attention de l'administration municipale ;
CONSIDÉRANT QUE	que le conseil municipal a discuté de la situation lors du caucus tenu le 2 juin 2026 ;
CONSIDÉRANT QUE	des sommes sont en souffrance depuis 2023 relativement camp de jour de la municipalité de Pointe-Lebel;
CONSIDÉRANT QUE	plusieurs ententes de paiement ont été conclues, mais qu'elles n'ont pas été respectées ;
CONSIDÉRANT QUE	le bien-être des enfants demeure une préoccupation importante, ce qui explique la flexibilité accordée dans le cadre de ce dossier ;
CONSIDÉRANT QUE	malgré les nombreuses ententes, ressources offertes et mesures de soutien mises en place, la situation ne s'est pas améliorée ;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
QUE	le conseil municipal informe les propriétaires de la matricule D 4448 92 9913.00 0000 que leurs enfants ne seront pas admis au camp de jour pour la saison estivale 2026 ;
ET QUE	ce refus demeure en vigueur tant et aussi longtemps que la totalité des sommes dues envers la municipalité n'aura pas été acquittée ;
ET QUE	la municipalité demeure disponible pour orienter la famille vers des ressources communautaires appropriées afin de les accompagner dans leurs démarches futures.

5.20 AUTORISATION D'UTILISATION D'UN ESPACE DE RANGEMENT – 830, RUE GRANIER

RES. : 2026-06-163

CONSIDÉRANT QUE	les Chevaliers de Colomb ont adressé une demande à la municipalité afin d'utiliser un espace de rangement situé au sous-sol de l'immeuble sis au 830, rue Granier;
CONSIDÉRANT QUE	le conseil municipal a pris connaissance de cette demande et en a discuté lors de la séance de mai 2026;
CONSIDÉRANT QUE	le conseil municipal se montre favorable à cette demande, sous certaines conditions liées à l'aménagement des lieux ;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
QUE	le conseil municipal autorise les Chevaliers de Colomb à utiliser un espace de rangement situé au sous-sol du 830, rue Granier ;
QUE	ces travaux soient effectués par le personnel de la voirie, selon leurs disponibilités à l'hiver 2026-2027 ;



ET QUE

la direction générale (ou toute personne désignée pendant son absence) soit autorisée à communiquer cette décision et à prendre les mesures nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

5.21 APPROBATION D'HEURES À TAUX MAJORÉS– ADJOINTE ADMINISTRATIVE

RES. : 2026-06-164

CONSIDÉRANT QUE

l'adjointe administrative a assuré la gestion de la boîte de courriel durant cette période ;

CONSIDÉRANT QUE

ces tâches entraînent un besoin d'heures de travail supplémentaires sur une base hebdomadaire ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de reporter la décision afin d'obtenir des informations supplémentaires permettant de répondre adéquatement aux besoins administratifs ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mme Marie-Josée Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE REPORTER

ce point à une séance ultérieure.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

2026-05-19

SOPFEU

Bulletin de suivi des incendies de forêt 2026

2026-05-20

Ministère de la Sécurité intérieure

Le MSI transfère les activités d'inspection de la Direction générale de la Sécurité intérieure vers la Direction Générale des Affaires Immobilières et de l'Équipement de l'État pour améliorer la cohérence et l'expertise, tandis que le service-conseil et la certification 9-1-1 restent inchangés.

**6.2 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ MENSUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
PÉNINSULE MANICOUAGAN DE MAI 2026**

AUCUN



6.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICES 9-1-1

RES. : 2026-06-165

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-Lebel doit conclure une entente relative aux services 9-1-1 afin d'assurer la sécurité de sa population ;

CONSIDÉRANT QUE

cette entente encadre la gestion et la prestation des services d'urgence sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité souhaite désigner une personne autorisée à signer ladite entente ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mme Myriam Beaudin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER

Mme Lise Arsenault, mairesse, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Lebel, l'entente de services 9-1-1 ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

ET QUE

cette entente entre en vigueur conformément aux modalités qui y sont prévues.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

AUCUN



8. URBANISME/VOIRIE/INFRASTRUCTURE

8.1 DÉPÔT DE CORRESPONDANCE ;

AUCUN

8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 535-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

RES. : 2026-06-166

CONSIDÉRANT QUE

la *Loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* adoptée le 25 mars 2021 oblige les municipalités à maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments conforme aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ chap. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE

conformément à l'article 137 de *Loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, la Municipalité de Pointe-Lebel a adopté le règlement numéro 530-2024 relatif à la démolition d'immeubles ;

CONSIDÉRANT QUE

les dispositions du règlement régissant l'occupation et l'entretien des bâtiments doivent être conformes aux articles 145.41 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ chap. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE

des pouvoirs sont conférés aux municipalités en matière de salubrité par les articles 55 à 58 de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE

ce règlement vise à empêcher le déperissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et préserver l'intégrité de leur structure ainsi qu'à exiger, en cas de vétusté ou de délabrement, que des travaux de réfection, de réparation ou d'entretien soient effectués;

CONSIDÉRANT QUE

le projet de règlement octroi aux officiers municipaux des pouvoirs d'intervention et le montant des infractions lorsqu'un bâtiment est mal entretenu ou laissé à l'abandon;

CONSIDÉRANT QU'

un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Pointe-Lebel tenue le 19 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE

le premier projet de Règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'

une consultation publique sur le premier projet de règlement 535-2026 a été tenue le 7 avril 2026, conformément aux prescriptions de la Loi ;

CONSIDÉRANT QU'

un avis préliminaire de conformité sur le 1^{ier} projet a été demandé à la MRC Manicouagan et que tel avis, délivré le 1 juin 2026, s'avère favorable, en regard de la conformité aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement (SAD) en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU'

à la suite de la consultation publique et compte tenu de l'avis préliminaire de la MRC Manicouagan, le conseil municipal adopte lors de sa séance ordinaire du conseil municipal du 8



juin 2026, le règlement 535-2026 sans modification par rapport au projet de règlement 535-2026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Marie-Josée Maltais et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet de règlement portant le numéro 535-2026 soit et est adopté, lequel décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 **RÈGLEMENT 535-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Le règlement 535-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments disposé en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante, est adopté.

ARTICLE 2 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion donné le :	19 ^e jour de janvier 2026
Adoption du projet de règlement :	9 ^e jour de mars 2026
Assemblée publique de consultation :	7 ^e jour d'avril 2026
Adoption finale:	8 ^e jour de juin 2026
Certificat de conformité de la MRC :	XX ^e jour de XX 2026
Avis de promulgation :	XX ^e jour de XX 2026



9. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

9.1 DÉPÔT DE CORRESPONDANCE ;

2026-05-06

Nature Action Québec

Le programme Clé VerteMD, géré par Nature-Action Québec depuis 2008, aide les ateliers de services automobiles municipaux à adopter de meilleures pratiques environnementales et à respecter les exigences réglementaires. Il contribue à réduire l'empreinte écologique, à améliorer les méthodes de gestion et à démontrer l'engagement des municipalités envers le développement durable. Plusieurs villes du Québec y participent déjà avec des retombées positives.

9.2 ADHÉSION À TOURISME CÔTE-NORD – ANNÉE 2026

RES. : 2026-06-167

CONSIDÉRANT QUE

Tourisme Côte-Nord est un organisme régional dont la mission est de promouvoir le développement touristique et de mettre en valeur les attraits du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE

l'adhésion permet à la Municipalité de Pointe-Lebel de bénéficier de visibilité et de soutien dans ses démarches de développement touristique ;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-Lebel souhaite participer au rayonnement et au développement économique régional ;

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par la conseillère, Mme Cécile Roussel et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER

l'adhésion de la Municipalité de Pointe-Lebel à Tourisme Côte-Nord pour l'année 2026 ;

D'AUTORISER

le paiement de la cotisation annuelle au montant total de 1 746,82 \$ (taxes incluses), établie comme suit :

- Cotisation municipale : 970,00 \$
- Contribution variable : 1 831 habitants × 0,30 \$

ET QUE

la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.



9.3 RENOUVELLEMENT – CIRCONFLEX ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RES. : 2026-06-168

CONSIDÉRANT QUE	le programme du service Circonflexe nécessite un renouvellement pour l'année en cours ;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité de Pointe-Lebel souhaite maintenir sa participation à cette entente ;
CONSIDÉRANT QU'	il y a lieu de désigner une personne autorisée à signer les documents requis ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par la conseillère, Mme Joanie Tremblay et adopté à l'unanimité des conseillers présents :
DE RENOUVELLER	l'adhésion ou l'entente avec Circonflexe selon les conditions en vigueur ;
D'AUTORISER	Mme Sonia Beaudin, technicienne comptable, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Lebel, tout document relatif à ce renouvellement ;

9.4 ADHÉSION À CULTURE CÔTE NORD

RES. : 2026-06-169

CONSIDÉRANT QUE	Culture Côte Nord est un organisme qui soutient le développement culturel et favorise la mise en valeur des initiatives locales et régionales ;
CONSIDÉRANT QUE	l'adhésion à cet organisme permet à la Municipalité de Pointe-Lebel de bénéficier de ressources, de soutien et de visibilité dans le domaine culturel ;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité de Pointe-Lebel souhaite promouvoir l'accès à la culture et encourager le développement d'activités culturelles sur son territoire ;
CONSIDÉRANT QUE	la cotisation annuelle pour les municipalités de 1 000 à 4 999 habitants est fixée à 100 \$;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par la conseillère Mme Cécile Roussel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
D'AUTORISER	l'adhésion de la Municipalité de Pointe-Lebel à Culture Côte-Nord;
D'AUTORISER	la direction générale (ou toute personne désignée pendant son absence) à effectuer le paiement de la cotisation annuelle ;
ET QUE	la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.



10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE, SERVICES AUX CITOYENS ET SERVICES SOCIAUX

10.1 DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

AUCUN

11. AFFAIRE NOUVELLE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Carole Therrien et Mme Nadine Gagnon demandent une copie du dépôt de la carte de crédit. Le document n'étant pas disponible au moment de la séance, Mme Mélody Savard informe qu'il sera disponible au bureau municipal et qu'une copie pourra leur être transmise par courriel. Les deux intéressées acquiescent.

Mme Carole Therrien adresse des questions concernant le 125e anniversaire de Pointe-Lebel. Mme Myriam Beaudin précise qu'une demande de subvention a été déposée par Mme Amélie Lafrance, en collaboration avec Mme Sonia Beaudin. Le projet est actuellement en phase de préparation et une rencontre du comité est prévue à la fin de la période estivale.

Mme Carole Therrien demande des précisions concernant la 30e ligne de la liste des comptes fournisseurs. Il est mentionné qu'une réponse écrite lui sera transmise pendant la semaine.

Mme Carole Therrien demande également des explications relativement à la somme indiquée au tableau des salaires des employés, en lien avec l'élection du 1er mai 2026. Il est précisé qu'il s'agit des frais associés au personnel électoral dans le cadre de l'élection partielle. Elle est invitée à se référer à la résolution 2026-04-079 relative à la nomination du personnel électoral, adoptée le 31 mai 2026.

M. Gilles Langlois demande qu'une copie du règlement 535-2026 lui soit transmise par la poste. Mme Mélody Savard confirme que l'envoi sera effectué au cours de la semaine.

M. Laurie Gauthier s'informe de l'état d'avancement de son projet de mini-maison. Mme Marie-Josée Maltais indique que le dossier est toujours à l'étude et qu'aucune décision n'a été rendue à ce jour.

Mme Nadine Gagnon demande des informations concernant le fonctionnement de CIRCONFLEX. Mme Josée Gagnon fournit les explications nécessaires.

M. André Foster demande s'il serait possible d'assurer le déneigement, en période hivernale, de la rue Granier (secteur Pointe-Paradis), comme cela se faisait auparavant. Mme Myriam Beaudin mentionne que le conseil municipal analysera la situation en vue de la saison hivernale 2026-2027, en collaboration avec le contracteur.



M. André Foster mentionne également avoir effectué une visite au CEDFOB concernant le reboisement des zones de chablis. Il souligne ses préoccupations quant à la disponibilité des plants et demande un suivi. Il est précisé que la plantation est prévue pour 2027.

Mme Nadine Gagnon demande où en est rendue l'entente entre le Centre de jardin Trudel inc. et la Municipalité de Pointe-Lebel. Mme Josée Gagnon indique qu'une autorisation de signature a été approuvée par la résolution 2026-03-059.

M. Gilles Langlois soulève une question concernant le terrain situé au 102, rue Langlois, qu'il décrit comme vacant et non entretenu. Il est mentionné que la réglementation municipale n'oblige pas l'installation d'une maison mobile sur un terrain loué. Toutefois, le locataire doit en assurer l'entretien et la propreté.

M. André Foster demande pourquoi la municipalité n'envisage pas une fusion avec les quatre municipalités voisines. Mme Arsenault répond que des échanges ont lieu de façon régulière avec les maires concernés.

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

RES. : 2026-06-170

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont dûment été traités.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnonnet résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à la levée de la séance, il est 20h43 le 8 juin 2026

Lise Arsenault
Mairesse

Melody Savard
Adjointe Administrative

Je, Lise Arsenault mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lise Arsenault
Mairesse